SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

assainissement collectif : 2- régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 8
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 8
   1.8. Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert 8
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 10
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 22
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 22
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 23
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 24
   2.1. Modalités de tarification 24
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 25
   2.3. Recettes 27
3. Indicateurs de performance 28
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 28
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 28
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 30
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 30
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 31
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 32
4. Financement des investissements 35
   4.1. Montants financiers 35
   4.2. Etat de la dette du service 35
   4.3. Amortissements 35
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 35
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 36
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 36
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 36
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 37

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : 2- régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aisy-sur-Armançon, Cheney, Collan, Dannemoine, Fleys, Jully, Junay, Molosmes, Nuits, Pacy-sur-Armançon, Roffey, Saint-Martin-sur-Armançon, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Tonnerre, Tronchoy, Vézinnes, Épineuil
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie simple**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 10 692 habitants au 31/12/2025 (10 692 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 109 abonnés au 31/12/2025 (3 986 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

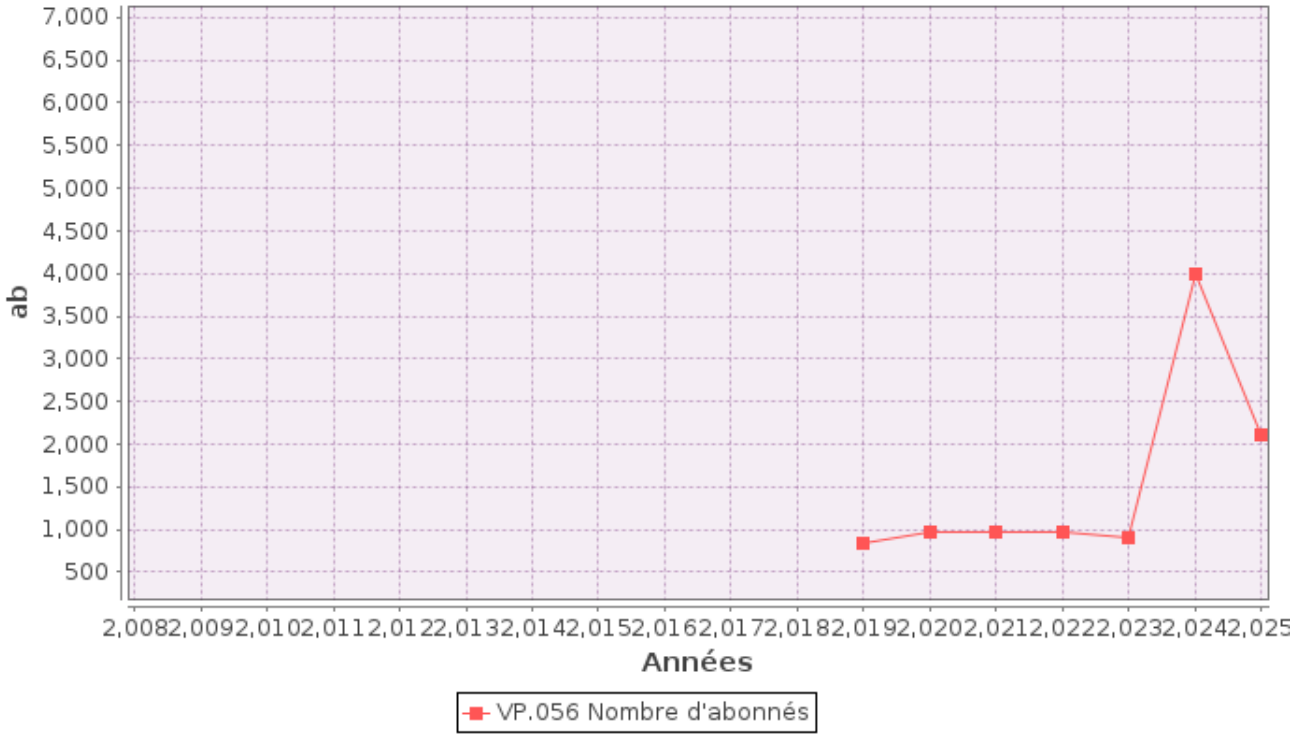
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	157			154,0	-1,9%
Cheney	120			120,0	0,0%
Collan	108			107,0	-0,9%
Dannemoine	245			245,0	0,0%
Fleys	105			106,0	1,0%
Jully	19			20,0	5,3%
Junay	64			63,0	-1,6%
Molosmes	101			101,0	0,0%
Nuits	238			233,0	-2,1%
Pacy-sur-Armançon	136			131,0	-3,7%
Roffey	87			89,0	2,3%
Saint-Martin-sur-Armançon	71			71,0	0,0%
Sennevoy-le-Bas	71			71,0	0,0%
Sennevoy-le-Haut	73			74,0	1,4%
Tonnerre	1861			1881	1,1%
Tronchoy	97			94,0	-3,1%
Vézinnes	108			107,0	-0,9%
Épineuil	325			323	-0,6%
Total	**3 986**			**3 990**	0,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 000.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 25,13 abonnés/km) au 31/12/2025. (47,5 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de ____ habitants/abonné

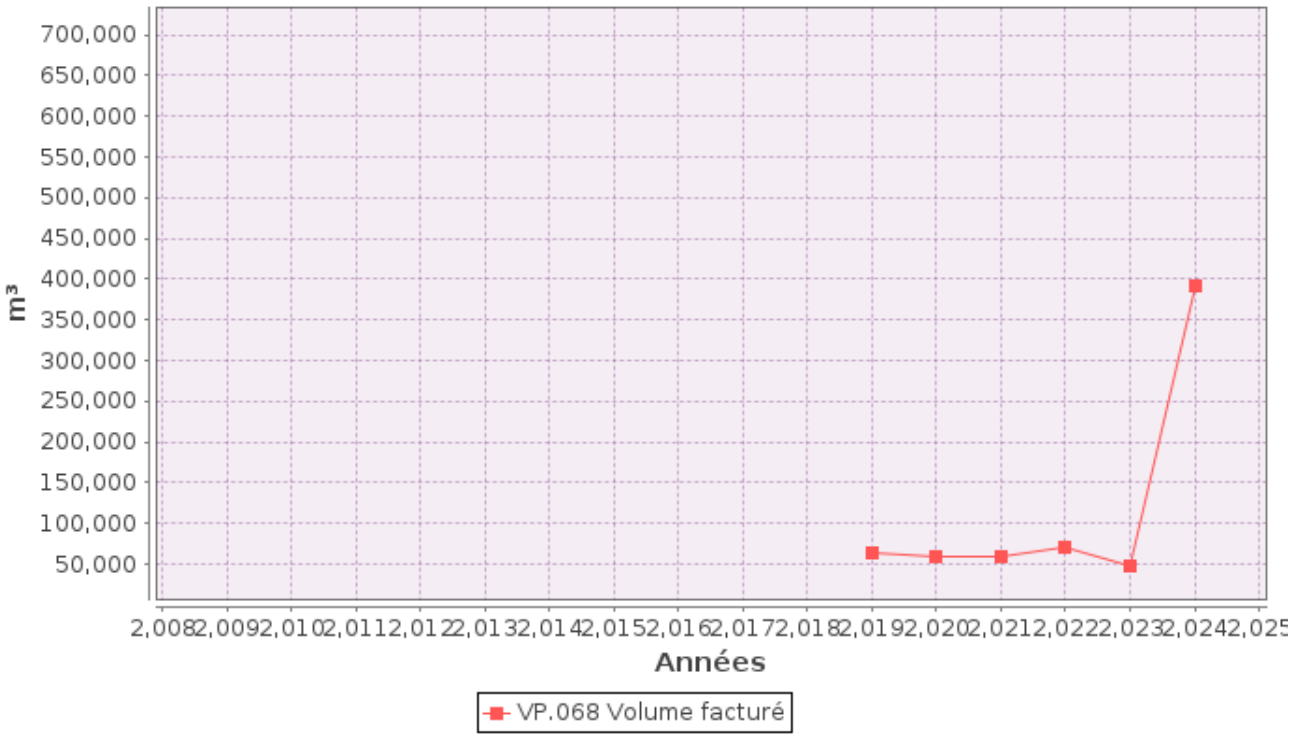
au 31/12/2025. (2,68 habitants/abonné au 31/12/2024).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	8 451	9 621 m³	13,8%
Cheney	11 646	8 175 m³	-29,8%
Collan	5 956	6 336 m³	6,4%
Dannemoine	17 511	17 279 m³	-1,3%
Épineuil	22 232	19 152 m³	-13,9%
Fleys	7 744	5 883 m³	-24,0%
Jully	1 074	1 540 m³	43,4%
Junay	1 187	4 001 m³	237,1%
Molosmes	5 045	6 607 m³	31,0%
Nuits	13 324	13 539 m³	1,6%
Pacy-sur-Armançon	15 123	6 549 m³	-56,7%
Roffey	5 367	5 404 m³	0,7%
Saint-Martin-sur-Armançon	3 731	2 964 m³	-20,6%
Sennevoy-le-Bas	3 582	2 711 m³	-24,3%
Sennevoy-le-Haut	4 561	3 878 m³	-15,0%
Tonnerre	254 502	238 401 m3	-6,3%
Tronchoy	4 149	4 769 m³	14,9%
Vézinnes	5 413	5 456 m³	0,8%
Total des volumes facturés aux abonnés	**390 598**	**362 265 m3**	-7,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers…	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m^3	Volumes exportés durant l'exercice 2025 en m^3	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis…	**Volumes importés durant l'exercice 2024 en m^3**	**Volumes importés durant l'exercice 2025 en m^3**	**Variation en %**
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2025 (0 au 31/12/2024).

1.8. Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 9,92 km de réseau unitaire hors branchements,
- Pacy sur Armançon : 2373 ml
- Saint Martin sur Armançon : 1500 ml
- Aisy sur Armançon : 1395 ml
- Tonnerre : 4654.7 ml
- 74 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- Epineuil : 511.4 ml
- Tonnerre : 34 636 ml
- Cheney : 4 138.4 ml
- Dannemoine : 5 369.3 ml
- Junay : 2 448.5 ml
- Roffey : 4 869.9 ml
- Tronchoy : 3 689.9 ml
- Vezinnes : 2 844.8 ml
- Collan : 2 510 ml),
- Molosmes : 1210 ml
- Fleys : 2904 ml
- Aisy sur Armançon : 1705 ml
- Sennevoy le bas : 2000 ml
- Sennevoy le haut : 1300 ml
- Nuits sur Armançon : 3880 ml

soit un linéaire de collecte total de 83,92 km (83,92 km au 31/12/2024).

_____ ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
1 déversoir d'orage	Saint Martin sur Armançon	
1 déversoir d'orage	Jully	
1 déversoir d'orage	Sennevoy le bas	
1 déversoir d'orage	Sennevoy le haut	
1 déversoir d'orage	Aisy sur Armançon	
1 déversoir d'orage	Pacy sur Armançon	
Déversoir d'orage	Tonnerre : Rue de l'hopital (830 hab)	
Déversoir d'orage	Tonnerre : Rue St Nicolas (320 hab)	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 12 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Nouvelle station d'épuration de Molosmes
Code Sandre de la station : 038926201000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Décantation physique
Date de mise en service	31/12/1998
Commune d'implantation	Molosmes (89262)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	180
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	27

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...		
	☒ Déclaration en date du ... 01/07/2014		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	FOSSE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO_5	25		
DCO	125		
MES	30		
NGL			
NTK	40		
pH			
NH_4^+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de Collan
Code Sandre de la station : 038911201000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1984
Commune d'implantation	Collan (89112)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	210
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	42

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	n°89-2021-00134 du 16/08/2021
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ru d'Allier

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	90 %
DCO	125	☐ et	☒ ou	85 %
MES	35	☐ et	☒ ou	90 %
NGL	80	☐ et	☒ ou	45 %
NTK	30	☐ et	☒ ou	85 %
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/06/26	oui	5	99	66	64	3.8	99			11.15	12

STEU N°3 : STEP Jully
Code Sandre de la station : 038921001000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Infiltration
Date de mise en service	1969
Commune d'implantation	Jully (89210)
Lieu-dit	La maine
Capacité nominale STEU en EH (1)	____90
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	13.5

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	22/01/1969
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur ____	
	Nom du milieu récepteur ____	

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	Concentration rédhibitoire
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60	35
DCO	200	☐ et	☒ ou	60	200
MES		☐ et	☐ ou	50	
NGL		☐ et	☐ ou		
NTK		☐ et	☐ ou		
pH		☐ et	☐ ou		
NH_4^+		☐ et	☐ ou		
Pt		☐ et	☐ ou		

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°4 : Station d'épuration de Nuits
Code Sandre de la station : 038928001000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1973
Commune d'implantation	Nuits (89280)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	1000
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	150

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	l'Armancon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	Concentration rédhibitoire
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60	35
DCO	200	☐ et	☒ ou	60	200
MES		☐ et	☐ ou	50	
NGL		☐ et	☐ ou		
NTK		☐ et	☐ ou		
pH		☐ et	☐ ou		
NH_4^+		☐ et	☐ ou		
Pt		☐ et	☐ ou		

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
8/10/25	oui	<3	100	33	97	8	99	12.2	92	1.96	88

STEU N°5 : Station d'épuration de Fleys
Code Sandre de la station : 038916801000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1992
Commune d'implantation	Fleys (89168)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	180
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	27.5

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...		
	☒ Déclaration en date du ...	20/07/2021	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ru de Crioux	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☒ ou	90
DCO	90	☐ et ☒ ou	90
MES	30	☐ et ☒ ou	85
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK	15	☐ et ☒ ou	80
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+	10	☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/06/25	oui	<3	98	42	91	6.8	97	80.8	4	10.6	

STEU N°6 : Station d'épuration d'Aisy/Armançon
Code Sandre de la station : 038900401000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1994
Commune d'implantation	Aisy-sur-Armançon (89004)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	450
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	67

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	L'ARMANCON

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)	Concentration Rédhibitoire
DBO_5	35	☐ et ☒ ou	60	35
DCO	200	☐ et ☒ ou	60	200
MES		☐ et ☐ ou	50	
NGL		☐ et ☐ ou		
NTK		☐ et ☐ ou		
pH		☐ et ☐ ou		
NH_4^+		☐ et ☐ ou		
Pt		☐ et ☐ ou		

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
7/05/25	oui	<3	98.6	<30	96.1	<2	99.5	6.72	94.8	3.06	73.3

STEU N°7 : Station d'épuration (2012) de Tonnerre
Code Sandre de la station : 038941802000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/08/2011
Commune d'implantation	Tonnerre (89418)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	9100
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	2307

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	01/04/2009
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	L'Armançon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	25
DCO	125	☐ et	☒ ou	125
MES	35	☐ et	☒ ou	35
NGL	15	☐ et	☒ ou	15
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☒ ou	2

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	oui	3	98	17.68	98	5.21	98	2.12	98	1.13	90

STEU N°8 : Station d'épuration de Pacy/Armançon
Code Sandre de la station : 038928401000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1994
Commune d'implantation	Pacy-sur-Armançon (89284)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	300
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	45

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	l'Armancon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	35
DCO	200	☐ et	☒ ou	200
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
7/08/25	oui	8	98.3	128	90	75	88.4	52.9	50.1	17.9	

STEU N°9 : STEU Sennevoy/Haut
Code Sandre de la station : 038938601000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Décantation physique
Date de mise en service	31/12/1977
Commune d'implantation	Sennevoy-le-Haut (89386)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	200
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	30

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ru de Pouillien puis Ru de Gercey

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/09/25	Non	31		116	13.4	68		28.1	18.7	2.86	13.3

STEU N°10 : STEU Sennevoy/bas
Code Sandre de la station : 038938501000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Décantation physique
Date de mise en service	31/12/1975
Commune d'implantation	Sennevoy-le-Bas (89385)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	250
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	37.5

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ru de Pouillien puis Ru de Gercey

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et ☒ ou	60
DCO	200	☐ et ☒ ou	60
MES		☐ et ☐ ou	50
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/09/25	oui	5	76.2	25	64.8	4.4	70.7	13.30	50.3	1.51	34.6

STEU N°11 : STEP ROFFEY
Code Sandre de la station : 038932301000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1998
Commune d'implantation	Roffey (89323)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	2000
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	300

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	20/01/1997
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Canalisation puis l'Armancon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	70
DCO	125	☐ et	☒ ou	75
MES	35	☐ et	☒ ou	90
NGL	15	☐ et	☒ ou	70
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☒ ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2/06/25	oui	4	99	<30	97	9	98	4.97	95	0.64	94

STEU N°12 : lagune de St Martin/Armançon
Code Sandre de la station : 038935501000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1992
Commune d'implantation	Saint-Martin-sur-Armançon (89355)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	200
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	30

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	15/12/1993
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet diffus
	Nom du milieu récepteur	l'Armançon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	40	☐ et	☐ ou	
DCO	120	☐ et	☐ ou	
MES	120	☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2024 en tMS**	**Exercice 2025 en tMS**
Nouvelle station d'épuration de Molosmes (Code Sandre : 038926201000)		
Station d'épuration de Collan (Code Sandre : 038911201000)		
STEP Jully (Code Sandre : 038921001000)		
Station d'épuration de Nuits (Code Sandre : 038928001000)		
Station d'épuration de Fleys (Code Sandre : 038916801000)		
Station d'épuration d'Aisy/Armançon (Code Sandre : 038900401000)		
Station d'épuration (2012) de Tonnerre (Code Sandre : 038941802000)		
Station d'épuration de Pacy/Armançon (Code Sandre : 038928401000)		
STEU Sennevoy/Haut (Code Sandre : 038938601000)		
STEU Sennevoy/bas (Code Sandre : 038938501000)		
STEP ROFFEY (Code Sandre : 038932301000)		
lagune de St Martin/Armançon (Code Sandre : 038935501000)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2024 en tMS**	**Exercice 2025 en tMS**
Nouvelle station d'épuration de Molosmes (Code Sandre : 038926201000)	0	0
Station d'épuration de Collan (Code Sandre : 038911201000)	0	0
STEP Jully (Code Sandre : 038921001000)	____	____
Station d'épuration de Nuits (Code Sandre : 038928001000)	13,45	22,5
Station d'épuration de Fleys (Code Sandre : 038916801000)	0	0
Station d'épuration d'Aisy/Armançon (Code Sandre : 038900401000)	10,88	15,28
Station d'épuration (2012) de Tonnerre (Code Sandre : 038941802000)	73	92,08
Station d'épuration de Pacy/Armançon (Code Sandre : 038928401000)	0,35	0
STEU Sennevoy/Haut (Code Sandre : 038938601000)	0	0
STEU Sennevoy/bas (Code Sandre : 038938501000)	0	0
STEP ROFFEY (Code Sandre : 038932301000)	11,3	10,71
lagune de St Martin/Armançon (Code Sandre : 038935501000)	0	0
Total des boues évacuées	**109**	**140,6**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		
Participation aux frais de branchement		

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	49,03 €	75 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,82 €/m³	2,15 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	0,0267 €/m³	0,1285 €/m³
	VNF rejet :	____ €/m³	____ €/m³
	Autre : _____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

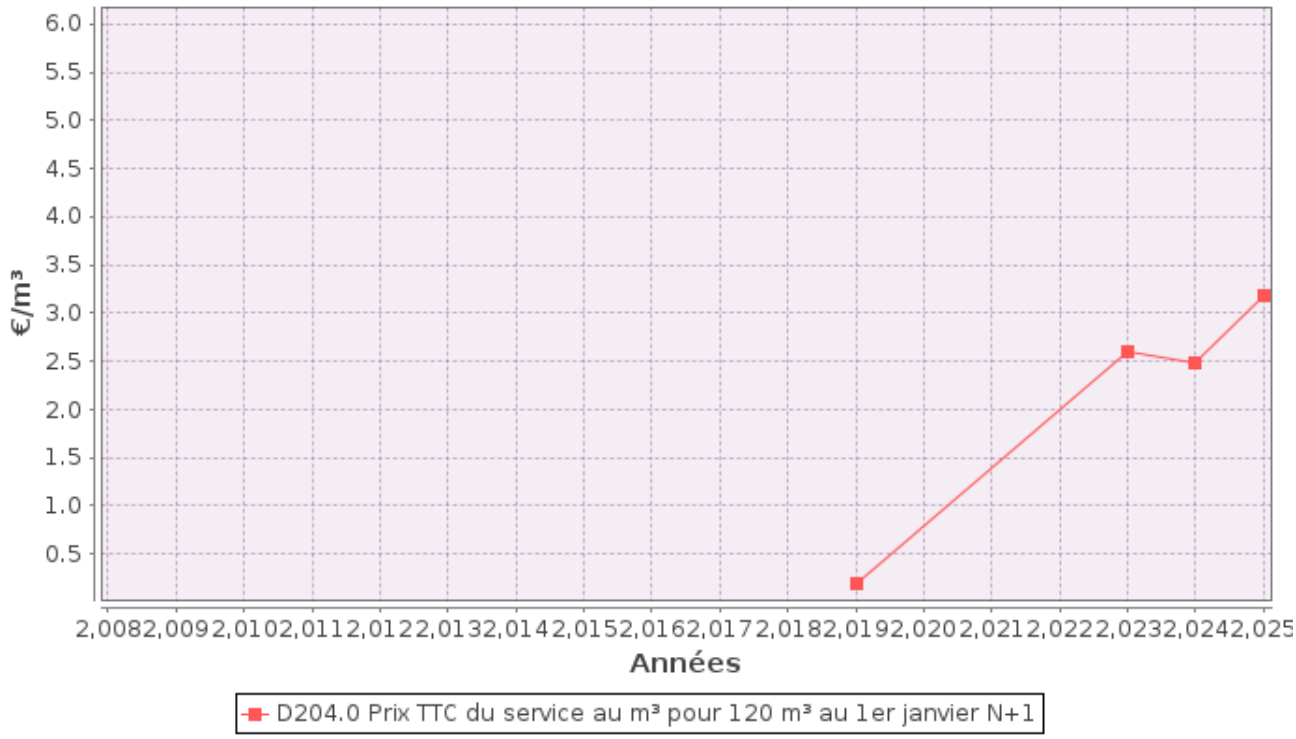
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	49,03	75,00	53%
Part proportionnelle	218,40	258,00	18,1%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	267,43	333,00	24,5%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	3,20	15,42	381,3%
VNF Rejet :	____	____	____%
Autre : _____	____	____	____%
TVA	27,06	34,84	28,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	30,27	50,26	66%
Total	**297,70**	**383,26**	**28,7%**
Prix TTC au m³	**2,48**	**3,19**	**28,6%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2025 en €/m³**	**Prix au 01/01/2026 en €/m³**
Aisy-sur-Armançon	2,48	3,19
Cheney	2,48	3,19
Collan	2,48	3,19
Dannemoine	2,48	3,19
Fleys	2,48	3,19
Jully	2,48	3,19
Junay	2,48	3,19
Molosmes	2,48	3,19
Nuits	2,48	3,19
Pacy-sur-Armançon	2,48	3,19
Roffey	2,48	3,19
Saint-Martin-sur-Armançon	2,48	3,19
Sennevoy-le-Bas	2,48	3,19
Sennevoy-le-Haut	2,48	3,19
Tonnerre	2,48	3,19
Tronchoy	2,48	3,19
Vézinnes	2,48	3,19
Épineuil	2,48	3,19

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle
X semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Redevance eaux usées (hors Tonnerre)	342 406.84	**403 224.98**	
dont abonnements	102 363.01	**151 562.82**	
Redevance eaux usées Tonnerre	522 130.75	**567 120.21**	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)	2400		
Total recettes de facturation	866 937.59	**970 345.19**	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	3500	**1000**	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	5 077.60		
Total autres recettes	8 577.60	**1000**	
Total des recettes	**875 515.19**	**971 345.19**	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : ____ € (____ au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 52,73% des 4 000 abonnés potentiels (99,65% pour 2024).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		20%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	70%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**15**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2025 (15 pour 2024).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Nouvelle station d'épuration de Molosmes	____	100	____
Station d'épuration de Collan	5,99	100	____
STEP Jully	____	____	____
Station d'épuration de Nuits	14,1	100	100
Station d'épuration de Fleys	3,96	100	____
Station d'épuration d'Aisy/Armançon	____	100	____
Station d'épuration (2012) de Tonnerre	214,8	100	100
Station d'épuration de Pacy/Armançon	____	100	100
STEU Sennevoy/Haut	____	100	100
STEU Sennevoy/bas	____	100	100
STEP ROFFEY	53,5	100	____
lagune de St Martin/Armançon	____	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est ____ (____ en 2024).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Nouvelle station d'épuration de Molosmes	____	100	____
Station d'épuration de Collan	5,99	100	____
STEP Jully	____	____	____
Station d'épuration de Nuits	14,1	0	100
Station d'épuration de Fleys	3,96	100	____
Station d'épuration d'Aisy/Armançon	____	100	____
Station d'épuration (2012) de Tonnerre	214,8	100	100
Station d'épuration de Pacy/Armançon	____	100	100
STEU Sennevoy/Haut	____	100	0
STEU Sennevoy/bas	____	100	0
STEP ROFFEY	53,5	100	____
lagune de St Martin/Armançon	____	100	0

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est ____ (____ en 2024).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Nouvelle station d'épuration de Molosmes	____	100	____
Station d'épuration de Collan	5,99	100	____
STEP Jully	____	____	____
Station d'épuration de Nuits	14,1	0	0
Station d'épuration de Fleys	3,96	100	____
Station d'épuration d'Aisy/Armançon	____	100	____
Station d'épuration (2012) de Tonnerre	214,8	100	100
Station d'épuration de Pacy/Armançon	____	0	0
STEU Sennevoy/Haut	____	0	0
STEU Sennevoy/bas	____	0	0
STEP ROFFEY	53,5	100	____
lagune de St Martin/Armançon	____	0	0

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est ____ (____ en 2024).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Nuits :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	22.5
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		22,5

Station d'épuration d'Aisy/Armançon :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	15.82
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		15,28

Station d'épuration (2012) de Tonnerre :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	92.08
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		92,08

STEP ROFFEY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	10.71
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		10,71

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	18 731.63	197 672
Montants des subventions en €		17 669
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 162 690 €	1 389 840.38
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	130 861.23 €	133 849.21
	en intérêts	32 811.01 €	28 590.16

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 329 428 € (289 408.94 € en 2024).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation
Modernisation des PR	2026
Aération STEP Pacy	2026
Aération STEP Sennevoy le bas	2026
STEP + réseau Nuits	2027 et suivants
Tonnerre réseau rue Montabaur	2027 et suivants
Mise en séparatif Lézinnes	2027 et suivants
Travaux réseau Fleys	2027 et suivants
SDAC global Tonnerrois	2027 et suivants

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
1 393,37 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit ____ €/m^3 pour l'année 2025 (0 €/m^3 en 2024).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 692	____
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	109	140,6
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,48	3,19
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,65%	52,73%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	____%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	____%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	____%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	____